

**Routes d'accès aux ressources et routes territoriales.**—Le *Programme national des routes d'accès aux ressources*, vise à assurer l'accès aux régions dont les richesses naturelles sont encore inexploitées. A la suite d'ententes intervenues après des pourparlers depuis 1958 avec les dix provinces, des routes seront construites ou reconstruites sur une longueur de plus de 4,700 milles. Au 30 juin 1964, le programme avait atteint le stade suivant:

<i>Province</i>	<i>Coût total estimatif</i>	<i>Valeur des contrats approuvés</i>	<i>Montant dépensé par la province<sup>1</sup></i>	<i>Apport du gouvernement fédéral</i>	<i>Longueur totale en milles</i>	<i>Parcours terminé en milles</i>
	\$	\$	\$	\$		
T.-N.	16,058,800	18,807,800	8,217,358	4,108,679	319	242.9
I.-P.-É.	15,000,000	15,917,223	10,944,029	5,472,006	447	336.9
N.-É.	16,880,437	14,547,718	13,462,608	6,731,304	489	359.6
N.-B.	20,562,000	15,187,532	11,370,212	5,249,999	426	152.5
Qué.	13,435,000 <sup>2</sup>	11,753,886	9,211,138	4,425,307	248	123.0
Ont.	21,668,765	16,062,953	12,619,167	6,309,588	562	263.0
Man.	19,370,000	15,263,350	11,654,399	5,162,925	693	322.4
Sask.	22,950,000	11,941,689	10,706,389	5,353,194	811	357.9
Alb.	20,380,000	14,804,879	13,634,438	6,817,219	416	296.0
C.-B.	20,500,000	14,305,000	12,373,267	6,186,813	321	170.9
<b>TOTAL.....</b>	<b>186,805,002</b>	<b>148,592,030</b>	<b>114,193,005</b>	<b>55,817,034</b>	<b>4,732</b>	<b>2,625.1</b>

<sup>1</sup> Dont la province a fait rapport au gouvernement fédéral. <sup>2</sup> Les autres travaux qui seront effectués plus tard par suite d'une entente avec le Québec porteront ce montant à 15 millions.

Ainsi qu'on le signale précédemment, le coût total estimatif dépasse dans plusieurs provinces le montant de 15 millions qui peut être réparti en vertu de l'entente, mais l'apport du gouvernement fédéral se maintiendra toutefois à \$7,500,000 pour chaque province. Des sociétés privées contribuent à combler une partie des frais d'aménagement de certaines routes dont elles pourront tirer parti.

Dans chaque province, le programme peut englober tous les projets admissibles et pour lesquels on dispose de fonds suffisants; en juin 1964, le programme comptait environ 100 projets achevés ou avancés à des degrés très variables selon les provinces quant au nombre de milles et aux fins utiles. En Île-du-Prince-Édouard, 30 projets relativement peu importants ont été entrepris, mais l'unique route en construction en Colombie-Britannique était celle de 321 milles aménagée en terrain très hostile donnant accès à une région minière de l'intérieur septentrional. Dans la plupart des provinces, la majorité des routes aménagées pour le programme visent à frayer un chemin au développement des ressources naturelles et à l'exploration. En Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, par contre, un certain nombre de routes ont été choisies pour ce qu'elles peuvent contribuer au tourisme.

Le programme d'aménagement des routes du territoire du Yukon et du district de Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest a ceci de particulier, contrairement au programme des routes d'accès aux ressources, que le gouvernement fédéral est responsable de la construction, tandis que dans le programme des routes d'accès, la contribution du gouvernement fédéral est entièrement financière. Dans le cadre de ce dernier programme, les frais d'entretien relèvent des provinces, tandis que pour le programme des routes septentrionales, le gouvernement fédéral en assume 85 p. 100 et les Administrations territoriales 15 p. 100.

Au Yukon, 900 milles de route seront aménagés au coût approximatif de 36 millions, le projet le plus important en voie d'exécution étant la construction de la route Watson Lake-Ross River et le réaménagement de 16 milles de la route Whitehorse-Keno. Dans les Territoires du Nord-Ouest, plus de 1,300 milles de route seront aménagés au coût de 64 millions de dollars; l'ouvrage particulier le plus considérable aménagé à l'heure actuelle est le tronçon de la route Hay River-Fort Smith et son embranchement vers Pine Point.

L'aide financière fédérale aux sociétés minières pour des travaux de traçage et de mise en valeur comprend l'aménagement des routes. Si deux sociétés ou plus s'intéressent à une région minéralisée, le gouvernement fédéral peut construire une route à ses propres frais. En outre, il se peut que le gouvernement fédéral paie les deux tiers des frais d'aménagement